

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 19 octobre 2022

Conseillers en exercice	43
Présents	28
Représentés	11
Absents	4

Votes	
Pour	39
Contre	1
Abstention	1

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la**

Préfecture de Créteil le

..... **24 OCT. 2022**

de la publication le

..... **24 OCT. 2022**

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, CHIRANE El Arbi, BANCE Stéphane, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien

Etaient représenté.e.s :

M COELHO Vasco	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
M. BRULANT Marina	mandat à M MARQUES Henrique
M. THIAM Moustapha	mandat à M. SAYADI Walid
Mme COHEN Rachel	mandat à M. DRUART
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. FONDENEIGE Matthias
M. BOLLE-DALLIAH Kristian	mandat à M. ID ELOUALI Ali
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande	mandat à Mme LANTERNIER Lucie

Etaient absents : Ms AOUMMIS Hassan, HABI Hacène Mmes BENKAHLA Malika, LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance : Mme Hancès SASU

OBJET

**COMPTE RENDU ANNUEL 2021 DE LA SADEV RELATIF
A L'OPERATION ZAC DU PORT**

COMPTE RENDU ANNUEL 2021 DE LA SADEV RELATIF A L'OPERATION ZAC DU PORT

LE CONSEIL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-1 à L. 300-4, L 311-1 à L 311-7 et R 311-1 à R 311-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 juin 1998 approuvant la convention de concession d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 1998 et du 15 avril 1999 approuvant le dossier de création de la ZAC du Port,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2000 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du Port,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2001 décidant de modifier le programme et le projet de modification de la ZAC du Port,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mars 2002 approuvant le remplacement de la convention de concession d'aménagement par une convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2002 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC du Port,

Vu les avenants n°2 à la CPA signé le 7 janvier 2004, n° 3 signé le 27 novembre 2007, n°4 signé le 25 octobre 2010 et n°5 le 19 décembre 2014

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2010 approuvant la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Port,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribuant la compétence aménagement à la Métropole du Grand Paris

Vu l'intérêt métropolitain défini lors du conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017

Vu l'avenant n°6 à la CPA signé le 10 décembre 2018 et approuvé par délibérations concordantes du conseil municipal du 26 septembre 2018 et du conseil territorial du 13 novembre 2018,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/10/2012, modifié le 22/03/2013, le 24/09/2014, le 30/09/2015, le 16/12/2015, le 25/02/2020 et en dernier lieu le 19 octobre 2022,

Vu le compte rendu annuel d'activité 2021 présenté par SADEV 94

Vu l'avis de la Commission urbanisme, logement, développement durable, nature en ville, propreté de la commune de Choisy-le-Roi en date du 7 octobre 2022,

Considérant que Le Conseil municipal doit se prononcer sur le Compte-Rendu Annuel 2021 de la SADEV relatif à l'opération ZAC du Port,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Approuve le Compte-Rendu Annuel 2021 de la SADEV relatif à l'opération ZAC du Port,

Article 2 : Sollicite auprès du Président de l'Etablissement territorial Grand-Orly Seine Bièvre l'inscription de l'approbation du CRACL 2021 de la ZAC du Port à la délibération du prochain Conseil territorial.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 19 octobre 2022

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

